

Le Faucon Rose



**Cercle scolaire
Cugy-Vesin**

**Brochure d'informations
Année scolaire 2011 – 2012**

Document à conserver tout au long de l'année

Chers parents,

La Commission scolaire et le Corps enseignant en collaboration avec la commune se sont donnés les moyens d'établir une brochure regroupant certaines indications pratiques.

Cette liste d'informations n'est pas exhaustive : la Commission scolaire et le Corps enseignant répondront volontiers à toute autre demande de votre part concernant plus précisément la vie de la classe ou le quotidien de votre enfant.

En vous remerciant de l'attention portée à ces informations, nous souhaitons à tous les élèves et leurs parents ainsi qu'à tous les enseignants une belle année scolaire !

I Commission scolaire

La Commission scolaire comprend 7 membres dont une présidente. Elle surveille le fonctionnement de l'école, élabore le règlement scolaire et organise les transports. Elle participe aux recherches et donne son préavis lors de l'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant, organise le camp de ski, les lotos des écoles et d'autres manifestations.

Nom	Prénom	Fonction	Tél. domicile	Tél. mobile
Bersier	Joëlle	Caissière	026 660 87 52	079 790 38 44
Bersier	Yannick	Transports	---	079 598 23 38
Chezeaux	Sylvain	Vice-président Camp de ski	026 665 02 32	079 365 19 71
Corboz	Marielle	Présidente et Repr. commune	026 660 14 18	079 372 50 12
Kaempf	Annelise	Animation-lotos	026 660 34 36	079 595 49 48
Pache	Chantal	Secrétaire séances	026 660 74 38	079 812 47 02
Rey	Jean-Sébastien	Secrétaire correspondance	026 660 13 41	079 520 99 41

II Le Corps enseignant

Cette année également, le cercle scolaire compte deux classes enfantines : la EEA et la EEB composée chacune de deux degrés (1^{ère} enfantine et 2^{ème} enfantine).

Classe	Lieu	Tél. classe	Enseignant/e	Tél. privé
EEA	Cugy	026 660 56 07	Mme Astrid Dedelley Mme Isabelle Cuennet	026 663 41 29 026 660 86 40
EEB	Cugy	026 660 56 07	Mme Céline Muller	026 422 13 46
1P	Cugy	026 660 56 07	Mme Fanny Carrard	079 662 15 71
2P	Vesin	026 665 19 19	Mme Anne-Lise Corminboeuf	026 665 13 59
3P	Cugy	026 660 56 07	Mme Marie-José Etienne	026 663 32 74
4P	Cugy	026 660 56 07	Mme Jelena Mrdovic	079 546 68 61
5P	Cugy	026 660 56 07	M. Fabian Eya	079 751 77 58
6P	Vesin	026 665 19 19	Mme Elise Jaccaud	079 372 14 67

III Autres Adresses utiles

Service	Personne de référence	Adresse	Téléphone
Inspection des écoles	M. Jean-Marie Pittet, Inspecteur scolaire	Ch. des Mazots 2 1700 Fribourg	026 305 73 80
Services auxiliaires psychologie logopédie psychomotricité	Centre éducatif et pédagogique	Rte d'Yverdon 19 1470 Estavayer-le-Lac	026 663 91 10
Commune Cugy		1482 Cugy	026 660 16 92
Concierge école Cugy	Mme Anne-Christine Rigolet	1482 Cugy	079 635 07 40
Concierge école Vesin	Mme Nicole Borgognon	1483 Vesin	026 665 16 68
Cure catholique	M. le Curé Jean Richoz	1482 Cugy	026 660 40 23
Cure protestante		1470 Estavayer-le-Lac	026 663 56 36
Salle de sport	Mme Annouk Sansonnens	1483 Vesin	026 665 19 10

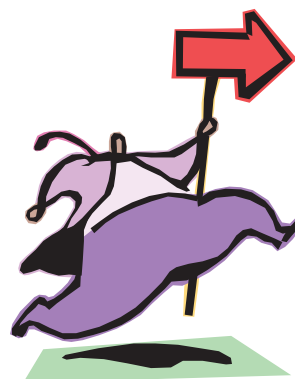
IV Horaires des classes

Alternance : L'alternance des 1P et 2 P aura lieu le mercredi matin et le jeudi matin.

V Répartition annuelle des classes

Les effectifs prévus au 15 juin font référence pour la répartition des classes de la rentrée suivante. Avec les enseignants, la commission scolaire fait une proposition soumise d'abord à l'inspection scolaire puis au Département scolaire pour validation. Sans accord écrit du Département scolaire, la commission scolaire et les enseignants ne peuvent établir ni vous transmettre la liste définitive des classes, soit pas avant le début du mois de juillet dans le meilleur des cas.

Voir tableau ci-après



Cercle scolaire de Cugy-Vesin

Cercle scolaire de Cugy-Vesin

Horaire 2011-2012 (09h40-09h55 pause)

Degré	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1ère enf	Cugy 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35		08h00-11h35
2ème enf	Cugy 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35	08h00-11h35	13h35-15h15
1P	Cugy 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35	08h00-11h35	13h35-15h15
2P	Vesin 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35	08h00-11h35	13h35-15h15
3P	Cugy 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35	08h00-11h35	13h35-15h15
4P	Cugy 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35	08h00-11h35	13h35-15h15
5P	Cugy 08h00-11h35	13h35-15h15	08h00-11h35	08h00-11h35	13h35-15h15
6P	Vesin 07h50-11h25	13h25-15h05	07h50-11h25	13h25-15h05	13h25-15h05

Horaire gymnastique

Classe	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
EE-A	Cugy 08h00-09h40			13h35-14h25	
EE-B	Cugy 09h55-11h35			08h00-08h50	
1P	Cugy	09h55-10h45			09h55-11h35
2P	Vesin	13h35-14h25			08h00-09h40
3P	Cugy		08h50-09h40	09h55-11h35	
4P	Cugy	14h25-15h15	09h55-11h35		
5P	Cugy		08h00-08h50	13h35-15h15	
6P	Vesin		07h50-08h40		13h25-15h05

Horaire ACT/ACM

Classe	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1P	Cugy	08h00-09h40			
2P	Vesin	08h00-09h40			
3P	Cugy		09h55-11h35		
4P	Cugy			09h55-11h35	
5P	Cugy	08h00-11h35			
6P	Vesin	07h50-11h25			

Cercle scolaire de Cugy-Vesin

Horaire catéchisme_ pas de transport				
Classe	Mardi Cath	Mardi Prot		
1P	Cugy 14h25-15h15	14h25-15h15		
2P	Vesin 14h25-15h15	14h25-15h15		
3P	Cugy 08h50-09h40	08h50-09h40		
4P	Cugy 09h55-10h45	08h50-09h40		
5P	Cugy 13h35-15h15	08h50-09h40		
6P	Vesin 13h25-14h15	13h25-14h15		

VI Transporteur

M. Claude Bersier 079 784 71 43
Mme Marguerite Bersier 026 660 51 38

Nous exigeons **un respect total envers le conducteur du bus** et une tenue exemplaire de chaque enfant notamment en ce qui concerne la propreté dans le bus.

Les impertinences, les insolences et les comportements irrespectueux seront dénoncés. En cas de sanctions disciplinaires, les parents assument la responsabilité de leur(s) enfant(s) qui peut(vent) être exclu(s) jusqu'à 10 jours de classe.

Nous incitons les parents à organiser les déplacements des enfants **en groupe** que ce soit pour venir ou quitter l'école.

Les enfants domiciliés à **la Grange-des-Bois, au Champ Montand et à la Cuvette** ont la possibilité de venir à vélo, sous la responsabilité exclusive des parents.

Les enseignants surveillent à tour de rôle les élèves dix minutes avant le début de la classe et dix minutes après. Ces surveillances s'effectuent autant le matin que l'après-midi. **Passé ce laps de temps, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.**



Horaire du bus scolaire 2011-2012

Pour les élèves de Cugy en 6P, pavillon à Vesin.

Aller	Départ de Cugy	07h30	13h10
Retour	Départ de Vesin	11h30	15h10



Gymnastique mercredi matin et vendredi après-midi : les horaires de transports sont modifiés. Les élèves de Cugy restent à Cugy et ceux de Vesin viennent à Cugy

Pour les élèves de Cugy en 2P, école à Vesin

Aller	Départ de Cugy	07h45	13h25
Retour	Départ de Vesin	11h50	15h30



Gymnastique lundi après-midi et vendredi matin : les horaires de transports sont modifiés. Les élèves de Cugy restent à Cugy et ceux de Vesin viennent à Cugy

Pour les élèves de Vesin en EE1-EE2-1P-3P-4P-5P, château à Cugy

Aller	Départ de Vesin	07h50	13h18
Retour	Départ de Cugy	11h40	15h20

En cas d'empêchement avertir Mme Marguerite Bersier au no tél. 026 660 51 38 avant 07h20 et 13h00 ou M. Claude Bersier au no tél. 079 784 71 43



VII Informations relatives aux poux

Nous vous demandons de contrôler régulièrement (une à deux fois par semaine) vos enfants durant l'année scolaire et d'annoncer à l'école la présence de poux dans votre famille.

Lorsque vous recevez une information signalant la présence de poux dans les classes, veuillez prendre les mesures suivantes:

- Contrôler toute la famille.
- Utiliser un shampoing préventif si votre enfant n'a pas de poux ni de lentes (par exemple : shampoing naturel *Rausch* à l'écorce de saule).
- Eliminer les lentes et les poux avec un peigne ultra fin et appliquer un shampoing traitant que l'on peut trouver en pharmacie.
- Renouveler régulièrement les contrôles et les soins, si nécessaire.
- Tremper les brosses et les peignes dans de l'eau bouillante durant 10 à 15 minutes.
- Lors de la présence de poux ou de lentes : tout ce qui ne peut pas être lavé à 60 degrés doit être placé dans un sac au congélateur (24h au minimum) : habits, literie, coussins, chapeaux, casquettes, écharpes, etc.

Nous vous conseillons d'appliquer un shampoing préventif avant chaque retour en classe après les vacances.

Nous vous remercions pour votre collaboration.



Calendrier scolaire pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation Schulkalender für den Kindergarten, die Primar- und Orientierungsschule

Partie francophone, Freiburg Stadt, Sensebezirk, Jaun, Courtepin, Gurmels

2011 - 2012

01.11	Toussaint	Allerheiligen
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis
17.05	Ascension	Auffahrt
18.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt
28.05	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
07.06	Fête-Dieu	Fronleichnam

Total jours de classe/Total Schultage : 184

1 jour à disposition des cercles scolaires - 1 Tag zur Verfügung der Schulkreise

2011		Août		August	
Lu	Mo	1	8	15	22
Ma	Di	2	9	16	23
Me	Mi	3	10	17	24
Je	Do	4	11	18	25
Ve	Fr	5	12	19	26

2011		Septembre		September	
Lu	Mo		5	12	19
Ma	Di		6	13	20
Me	Mi		7	14	21
Je	Do	1	8	15	22
Ve	Fr	2	9	16	23

2011		Octobre		Oktober	
Lu	Mo	3	10	17	24
Ma	Di	4	11	18	25
Me	Mi	5	12	19	26
Je	Do	6	13	20	27
Ve	Fr	7	14	21	28

2011		Novembre		November	
Lu	Mo		7	14	21
Ma	Di	1	8	15	22
Me	Mi	2	9	16	23
Je	Do	3	10	17	24
Ve	Fr	4	11	18	25

2011		Décembre		Dezember	
Lu	Mo		5	12	19
Ma	Di		6	13	20
Me	Mi		7	14	21
Je	Do	1	8	15	22
Ve	Fr	2	9	16	23

2012		Janvier		Januar	
Lu	Mo	2	9	16	23
Ma	Di	3	10	17	24
Me	Mi	4	11	18	25
Je	Do	5	12	19	26
Ve	Fr	6	13	20	27

2012		Février		Februar	
Lu	Mo		6	13	20
Ma	Di		7	14	21
Me	Mi	1	8	15	22
Je	Do	2	9	16	23
Ve	Fr	3	10	17	24

2012		Mars		März	
Lu	Mo		5	12	19
Ma	Di		6	13	20
Me	Mi		7	14	21
Je	Do	1	8	15	22
Ve	Fr	2	9	16	23

2012		Avril		April	
Lu	Mo	2	9	16	23
Ma	Di	3	10	17	24
Me	Mi	4	11	18	25
Je	Do	5	12	19	26
Ve	Fr	6	13	20	27

2012		Mai		Mai	
Lu	Mo		7	14	21
Ma	Di	1	8	15	22
Me	Mi	2	9	16	23
Je	Do	3	10	17	24
Ve	Fr	4	11	18	25

2012		Juin		Juni	
Lu	Mo		4	11	18
Ma	Di		5	12	19
Me	Mi		6	13	20
Je	Do		7	14	21
Ve	Fr	1	8	15	22

2012		Juillet		Juli	
Lu	Mo	2	9	16	23
Ma	Di	3	10	17	24
Me	Mi	4	11	18	25
Je	Do	5	12	19	26
Ve	Fr	6	13	20	27

IX Absences et Excuses

Nous vous rappelons que les demandes de congés doivent rester exceptionnelles et doivent être adressées par écrit à l'enseignant titulaire et plusieurs jours à l'avance.

Cette année, les enfants termineront l'école le 6 juillet 2012. De ce fait, ils doivent être présents en classe jusqu'à la fin de l'année.

Un justificatif pourra vous être demandé si les directives ne sont pas respectées. De plus, une absence injustifiée peut donner suite à des sanctions.

Directives du 27.4.2010 reçues de Mme Isabelle Chassot Directrice du Département de l'Instruction publique de la culture et du sport:

« ... Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité et importance (deuil). La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire ni à un autre moment de l'année. Les demandes de congé motivées par une prolongation de vacances ou de week-end doivent clairement être rejetées, même lorsque le billet d'avion a déjà été acheté. ... »

Extrait du Règlement d'exécution du 16.12.1986 de la loi scolaire

Art. 33 Congé à un élève

¹ Un congé peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

² La demande de congé est présentée à l'avance par écrit signé du père ou de la mère de l'élève et elle doit être motivée.

³ Sont compétents pour accorder un congé à un élève :

- à l'école enfantine et à l'école primaire, jusqu'à trois jours de congé par année scolaire, le maître, et au-delà, l'inspecteur scolaire.

Art. 34 Absences imprévues

a) en général

¹ En cas d'absence imprévue d'un élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement le maître, en indiquant le motif de l'absence.

² Lorsque le maître ne reçoit pas d'avis des parents, il prend contact sans délai avec eux pour déterminer ce qu'il en est.

Art. 35 b) Justification écrite

¹ Le maître peut demander à tout moment une justification écrite, (par exemple un certificat médical pour une absence d'un jour ayant lieu avant les vacances).

² L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse cinq jours de classe. **Cependant, un enfant qui manque l'école du lundi au vendredi compris doit apporter un certificat médical (même si l'absence ne dépasse pas 5 jours).**

Art. 36 Absences imputables aux parents

Lorsqu'une absence illégitime d'un élève est due au fait des parents, le maître entend les parents et en informe le préfet.

X

Danger INTERNET

Chers Parents,

Nous vous informons que plusieurs mesures éducatives et techniques sont prises, dans le cadre scolaire, concernant les dangers d'Internet. Toutefois, nous vous rendons attentifs **qu'il n'existe à ce jour aucune solution technique fiable à 100%** et que ces mesures sont d'ordre préventif : **le rôle éducatif des parents reste primordial**. C'est également de la **responsabilité des parents** d'informer leur(s) enfant(s) sur les dangers d'Internet et d'en surveiller l'utilisation.

Nous vous prions d'être vigilants afin d'éviter tout dérapage.

www.campagne-netcity.org



XI Activités sportives

- CAMP DE SKI

Le camp de ski aura lieu du 11 au 16 mars 2012 à Grimentz. Les élèves de la 3P à la 6P y participent.

Durant cette semaine, les élèves de EE, 1P et 2P ont des après-midis récréatifs.

- PISCINE

Les élèves de la 1P à la 6P bénéficient de leçons de natation.

Elles se dérouleront le jeudi de 9 h à 10 h à la piscine du Stavia à Estavayer-le-Lac et sont données par une enseignante spécialisée aux dates ci-dessous :

1P	6 octobre 2011
Cugy	1 décembre 2011
	2 février 2012
	22 mars 2012
	24 mai 2012

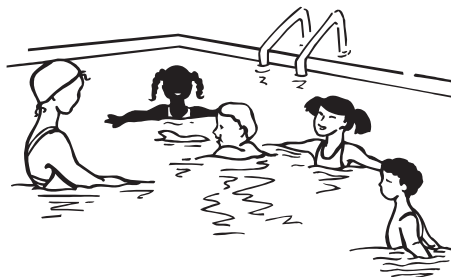
2P	29 septembre 2011
Vesin	24 novembre 2011
	26 janvier 2012
	15 mars 2012
	10 mai 2012
	5 juillet 2012

3P	22 septembre 2011
Cugy	17 novembre 2011
	19 janvier 2012
	8 mars 2012
	3 mai 2012
	28 juin 2012

4P	15 septembre 2011
Cugy	10 novembre 2011
	12 janvier 2012
	1 mars 2012
	26 avril 2012
	21 juin 2012

5P	8 septembre 2011
Cugy	3 novembre 2011
	22 décembre 2011
	16 février 2012
	5 avril 2012
	14 juin 2012

6P	1 septembre 2011
Vesin	13 octobre 2011
	15 décembre 2011
	9 février 2012
	29 mars 2012
	31 mai 2012



- PATINOIRE

Comme l'année passée, chaque classe se rendra à la patinoire d'Estavayer-le-Lac deux fois durant l'hiver.

XII Autres Activités

- Des cours d'information sexuelle, d'éducation routière seront aussi donnés dans certaines classes.



- La caravane dentaire n'est pas passée en 2011, mais fera son passage en 2012 à Cugy
- D'autres manifestations organisées par le corps enseignant et la commission scolaire se dérouleront tout au long de l'année. Des renseignements vous seront fournis en temps opportun.

XIII Lotos

Trois lotos des écoles sont agendés dans le calendrier de l'U.S.L. Ils auront lieu

le 17 septembre 2011 à 20.00 h

le 26 novembre 2011 à 20.00 h

le 14 avril 2012 à 20.00 h

Nous vous rappelons que le bénéfice est utilisé pour le camp de ski et les autres manifestations extra-scolaires. Le coût total par élève du camp de ski s'élève à Fr. 300.-. Dès lors, **nous comptons sur une participation active (présence, contribution) des familles** pour participer au loto. D'autre part, un des 2 parents sera convoqué, selon un tournus précis, pour apporter son aide dans l'organisation du loto (mise en place, collaboration durant le loto et rangement)

Les parents des élèves de **1P** le 17 septembre

Les parents des élèves de **4P** le 26 novembre

Les parents des élèves de **6P** le 14 avril


Le **marché de Noël** aura lieu le 22 décembre 2011. Les parents des élèves de EE2 seront sollicités pour confectionner des pâtisseries. Merci d'avance.

Le **cortège de carnaval** se déroulera le vendredi 17 février 2012.



XIV Quelques informations importantes...



- Ⓢ Les baskets à roulettes sont interdites dans les écoles de Cugy et de Vesin.
 - Ⓢ Les enfants de l'école enfantine, de 1P et de 2P doivent porter leur triangle réfléchissant. En cas de perte, les parents fournissent un nouveau triangle ou gilet réfléchissant à leur enfant (TCS ou dans le commerce).
 - Ⓢ Les semaines où les enfants se rendent à la piscine, les enseignants n'effectuent pas toutes les leçons de gym prévues. L'enseignant se charge de transmettre aux parents et élèves le fonctionnement des leçons de gym lors de la semaine de piscine.
- 
- Ⓢ ***Puisque le sport c'est la santé, veuillez favoriser les déplacements de vos enfants à pied jusqu'à l'école. Si vous les véhiculez, n'oubliez pas de les attacher même pour un court trajet. Un accident est si vite arrivé ! Merci de les déposer dans le parking de la salle de gym de Cugy.***
 - Ⓢ ***Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de se garer dans la cour de l'école, devant le four ou sur des parkings privés et ce, pour des raisons de sécurité. Les contrevenants seront dénoncés au bureau communal.***
 - Ⓢ ***D'autre part, les enseignants vous remercient de n'accompagner vos enfants que jusqu'à l'entrée de la petite cour de l'école.***
- Ⓢ Nous rappelons que les enfants sont sous la surveillance des enseignants 10 min. avant et après la fin des heures d'école. En dehors de ces périodes, les élèves restent sous la responsabilité des parents.
 - Ⓢ Chaque matin, les enfants sortent en récréation. Merci de leur glisser dans leur sac une récréation saine qui les aidera à garder énergie et concentration tout au long de la matinée (fruits, pain, bâtons de céréales...)



- Ⓢ Les ballons privés des enfants doivent être transportés dans un sac.

XV Règles de vie pour les élèves du cercle scolaire

Voici les objectifs de comportement que les élèves doivent appliquer au sein des bâtiments scolaires.

Règle d'or

- **Je ne fais pas aux autres ce que je ne veux pas qu'ils me fassent.**

Je respecte les lieux (ma salle de classe, les corridors, la cour d'école, les toilettes) et le matériel (les pupitres, les livres).

Je mets mes déchets à la poubelle. Je choisis la bonne poubelle (PET, ALU, PAPIERS, PLASTIQUE, COMPOST).

Je reste dans la cour de l'école.

Je marche et je me tais dans les couloirs et les escaliers.

Je salue mes camarades, les enseignants et les visiteurs.

Merci aux parents de rappeler ces règles à leurs enfants, pour faciliter l'application par les enseignantes.

Le Corps enseignant

La cour d'école étant un espace public, les règles de respect des lieux restent valables en dehors des périodes scolaires (congés, vacances).

Le Conseil communal

XVI De la Brigade des mineurs :

Quelques conseils pour les parents... à transmettre aux enfants



Si un inconnu t'aborde, évite-le.

S'il te demande son chemin, indique-le lui, mais ne l'accompagne pas.

Si tu cherches toi-même ton chemin, adresse-toi à un policier ou à un facteur. Tu peux aussi te renseigner dans un magasin.

Ne te laisse jamais inviter par un inconnu dans un café, à une fête ou à faire un tour en voiture. Refuse aussi les cadeaux qu'on peut t'offrir.

N'accompagne jamais seul un inconnu dans une maison que tu ne connais pas, et ne suis jamais une personne étrangère dans une cave.

Ne fais jamais de l'auto-stop.

Si un inconnu cherche à t'entraîner dans sa voiture, dans une maison, etc. crie au secours aussi fort que tu le peux, défends-toi de ton mieux, essaie de te rappeler du numéro de sa voiture, de son âge, de sa taille, de sa langue, de ses habits, etc.

Garde-toi des individus qui cherchent à nouer conversation dans une gare, dans les toilettes publiques, etc. ou qui te témoignent tout à coup trop d'intérêt.

Si, pour des raisons spéciales, tu ne pouvais pas rentrer en temps voulu, s'il t'arrive quelque chose ou à un de tes camarades, informes-en tes parents, ton enseignant ou la police.



Nous avons pris connaissance du bulletin « Informations »

ELEVE

NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Signature des parents:

